

COMMUNE DE PLERGUER
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 9 avril 2025

Séance n° 2025 – 03

Nbre de conseillers en exercice : 23 Présents : 15 Votants : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BEAUDOIN, Maire

Présents : Monsieur Le Maire, Jean-Luc BEAUDOIN

Mesdames Karine Norris-Ollivier, Angélique Restoux, Chantale Corbeau, Sylvie Alain, Odile Noël, Béatrice Tézé, Anne-Laure Le Pocréau, Laurence Grimault, Marie-Aline Papail, Jessica Cantarel (arrivée à 20h09)

Messieurs Yannick Aubry (arrivé à 19h08), Laurent Buscaylet, Jean-Pierre Caron, Jean-Louis Bienfait,

Absents excusés : Daniel Brindejone

Philippe Le Rolland a donné procuration à Jean-Pierre Caron

Philippe Gouesbier a donné procuration à Angélique Restoux

Jacques Monfrais a donné procuration à Monsieur le Maire

Stéphane Brebel a donné procuration à Yannick Aubry

Absents : Sébastien Fortin, Valérie Arnoult et Janine Penguen

Secrétaire de séance : Madame Angélique Restoux a été nommée secrétaire de séance

Date de convocation : 1^{er} avril 2025

Ordre du Jour :

- Adoption du procès-verbal du conseil municipal n°2025-02 du 12 mars 2025
- Budget 2025 – Budget Commune – Affectation du résultat 2024 - Approbation
- Budget 2025 – Budget primitif de la Commune – Approbation
- Bien communal – Loyer au 3 Rue de Beaufort – Révision au 15 avril 2025
- Syndicat Mixte Mégalis Bretagne – Charte d'utilisation des services numériques 2025-2029 - Adoption

Ouverture de la séance à 19h05

Approbation du compte rendu n°2025-02 du 12 mars 2025

Monsieur Le Maire demande s'il y a des observations ou des remarques sur le compte rendu.

Le Conseil Municipal, par un vote à main levée :

Présents : 13 Votants : 16 – abstention : 0 – contre : 0 – pour : unanimité

Délibération n° 2025-03-001

<u>Objet :</u> Budget 2025 – Budget Commune – Affectation du résultat 2024 - Approbation

En préambule de la présentation du projet de budget 2025 soumis au conseil municipal, Monsieur le Maire souhaite, comme il le fait d'habitude, exposer quelques éléments de contexte et mettre en exergue les caractéristiques principales de ce projet.

« Je voudrais d'emblée rappeler que le budget 2025 constituera le dernier budget de la mandature et qu'avec Janine nous avons scrupuleusement veillé, et je sais que c'est un point

partagé par vous tous, à ce que la situation financière de la commune en fin de mandat soit la plus optimisée possible pour la future mandature.

Pour autant, l'élaboration de ce budget a été opérée dans un contexte plutôt contraignant.

La loi de finances votée définitivement pour 2025, moins défavorable que le 1^{er} projet initialement envisagé, a néanmoins touché les collectivités, au titre du redressement des comptes publics.

Ainsi, à titre d'exemples, l'enveloppe du fonds vert a été réduite ; les crédits de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) ont été également amoindris. Il faut aussi citer l'augmentation des cotisations patronales pour la CNRACL : celles-ci vont augmenter de 3 points en 2025 (de façon répétée sur 3 années).

Au chapitre des bonnes nouvelles, la DGF et la DETR ne sont pas impactées négativement. S'agissant de notre budget arrêté à 2 719 185 € en fonctionnement et à 1 505 929 € en investissement, voici quelques éléments saillants que je souhaite relever.

En fonctionnement

- la masse salariale, est prévue représenter 47 % des dépenses de fonctionnement ce qui est moins qu'en 2024 où elle était à 53 %, le crédit inscrit s'élève de 1 274 500 €, soit une augmentation de 4,9%, par rapport au réalisé 2024, ce qui est plutôt correct (le GVT étant en général estimé à 2%, auquel vient s'ajouter cette année notamment les cotisations CNRACL)

- hormis la masse salariale, le budget fonctionnement a été élaboré quasiment à éléments constants, en tenant compte évidemment de l'évolution des coûts ; à noter quand même la mise en œuvre d'un dispositif nouveau d'entretien renforcé des terrains gazonnés de compétition du Stade Pierre Romé.

- en termes de fiscalité locale, je souligne qu'une nouvelle fois nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition qui sont d'ailleurs restés stables sur toute la durée du mandat, alors que pourtant les bases d'imposition à Plerguer sont faibles par rapport aux autres communes de notre territoire ; ainsi nos recettes fiscales directes sur lesquels la collectivité a la main, ne représentent que 35% de toutes nos recettes de fonctionnement.

En investissement

Tout d'abord, il faut rappeler qu'en écho à mes propos introductifs concernant notre volonté de terminer le mandat avec une situation financière plutôt saine, nous nous sommes limités, au titre de la section investissement, aux seules opérations pour lesquelles nous nous étions engagés dans notre programme de mandat.

- Il y a tout d'abord encore une enveloppe pour les travaux de l'école (225 250 €) pour solder les derniers marchés ; sachant que nous attendons parallèlement le versement du solde des subventions attribuées pour ces travaux (272 000 €)

- pour les autres investissements relevant de nos engagements, il faut citer :

▫ les travaux du pumptrack, un peu retardés, mais évidemment programmés sur l'exercice, pour un montant de 120 000 € ;

▫ les travaux liés à l'implantation des modulaires en remplacement du foyer du Stade Pierre Romé, pour un montant de 64 840 € ; (les travaux sont déjà très avancés)

▫ l'étude de faisabilité de la future salle de sports qui est en cours, pour un montant de 25 000 € ; (c'était également un engagement afin de donner aux futurs élus tous les éléments d'aide à la décision)

▫ les travaux de rénovation des sanitaires publics de l'église pour un montant de 10 000 €, les travaux étant prévus en régie.

Au final, un budget d'investissement plutôt sobre, présenté en suréquilibre, ce qui est une « première » mais surtout ce qui permet d'abonder la capacité d'investissement pour les élus du prochain mandat.

Sur ce mandat donc, nous aurons ainsi respecté nos engagements tout en veillant aux équilibres financiers. »

Vu la délibération n° 2025-02-001 du conseil municipal en date du 12 mars 2025, approuvant le compte financier unique 2024

Après avis favorable de la commission finances, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée :

Présents ; 14 Votants : 18 contre : 0 abstention : 0 pour : unanimité

Valide l'affectation suivante :

Budget Commune : Excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 : + **590 132.93 €**

- Affectation en réserves R 1068 en investissement : + **590 132.93 €**
- Report en fonctionnement R 002 : 0 €
- Déficit d'investissement 2024 à reporter au D001 : - 224 728.35 €
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents

Délibération n° 2025-03-002

<u>Objet</u> : Budget 2025 – Budget primitif de la Commune - Approbation

Après présentation du Budget Primitif 2025 et après avis de la commission finances, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du budget 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée :

Présents : 15 Votants : 19 contre : 0 abstention : 1 pour : 18

- Vote le Budget Primitif 2025 « **Commune** » sur la base des éléments suivants ;
- en fonctionnement au niveau des chapitres pour un total de : 2 719 185 € en dépenses et en recettes
- en investissement au niveau des chapitres et opérations pour un total de : 1 186 759.56 € en dépenses et 1 505 929.84 € en recettes
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents

Délibération n° 2025-03-003

<u>Objet</u> : Bien communal – Loyer au 3 Rue de Beaufort – Révision au 15 avril 2025
--

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revaloriser le loyer du logement situé au 3 rue de Beaufort conformément aux termes de la convention d'occupation précaire passée entre la Commune de Plerguer et le locataire.

L'indice de référence des loyers permet de réviser les loyers sans qu'il soit nécessaire de faire un avenant.

L'indice de référence des loyers d'un trimestre donné correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'évolution des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

Le loyer est révisable à l'expiration de chaque période annuelle, en prenant pour référence le 4^{ème} trimestre de l'année précédente.

Le nouveau loyer sera : Loyer précédent X $\frac{\text{indice de référence des loyers 4^{ème} trimestre 2024}}{\text{Indice de référence des loyers 4^{ème} trimestre 2023}}$ =

Montant du loyer : $482.03 \text{ €} \times \frac{144.64}{142.06} = 490.78 \text{ €}$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée :

Présents : 15 Votants : 19 contre : 0 abstention : 0 pour : unanimité

- approuve les dispositions proposées avec effet au 15 avril 2024, avec un loyer mensuel de 490.78 €
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents devant intervenir.

Délibération n° 2025-03-004

<u>Objet</u> : Syndicat Mixte Mégalis Bretagne- Charte d'utilisation des services numériques 2025-2029 - Adoption

Considérant l'ambition du Syndicat mixte Mégalis Bretagne de faire de l'administration numérique une réalité dans les collectivités bretonnes, en mutualisant l'accompagnement et les outils, et en animant et partageant les bonnes pratiques,

Considérant que le programme pluriannuel 2025-2029 propose un bouquet de services numériques pour les administrations, les citoyens et la cybersécurité, ainsi que des accompagnements au quotidien et dans les démarches d'accessibilité et de sobriété numérique,

Considérant que la contribution forfaitisée et mutualisée au niveau de l'EPCI permet à chaque commune de Saint-Malo Agglomération de bénéficier du bouquet de services, chacune devant néanmoins signer la charte d'utilisation des services 2025-2029,

Vu la charte d'utilisation des services numériques 2025-2029 proposée par le Syndicat mixte Mégalis Bretagne,

Vu les statuts du Syndicat mixte Mégalis Bretagne,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par un vote à main levée :

Présents : 15 Votants : 19 contre : 0 abstention : 0 pour : unanimité

- d'adopter la charte d'utilisation des services numériques 2025-2029 telle que présentée.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte d'utilisation des services numériques 2025-2029 au nom de la commune.

Séance levée à 20h20

Signatures :

Membres présents	Signatures
BEAUDOIN Jean-Luc	
NORRIS-OLLIVIER Karine	
CORBEAU Chantale	
AUBRY Yannick	
PENGUEN Janine	absente

LE ROLLAND Philippe	Procuration à Jean-Pierre Caron
RESTOUX Angélique	
BUSCAYLET Laurent	
ALAIN Sylvie	
CARON Jean-Pierre	
NOËL Odile	
BREBEL Stéphane	Procuration à Yannick Aubry
TEZE Béatrice	
MONFRAIS Jacques	Procuration à Monsieur le Maire
PAPAIL Marie-Aline	
GOUESBIER Philippe	
LE POCREAU Anne-Laure	
ARNOULT Valérie	absente
FORTIN Sébastien	absent
GRIMAUULT Laurence	
CANTAREL Jessica	
BRINDEJONC Daniel	Absent excusé
BIENFAIT Jean-Louis	